

Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux.—Il existe des caisses d'épargne de ce genre dans les provinces d'Ontario et d'Alberta. Une caisse d'épargne provinciale a fonctionné au Manitoba de 1924 à 1932, année où les dépôts furent transférés aux banques à charte.

Ontario.—A la session de 1921, la législature d'Ontario a autorisé la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Le taux d'intérêt servi aux déposants est de 1 et 1½ p. 100 par année, calculé tous les six mois. Les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1950, le total en était de \$68,981,250 et le nombre de déposants à cette date d'environ 100,000. La province compte vingt-deux succursales en activité.

Alberta.—Dans cette province, la Trésorerie accepte des dépôts d'épargne et émet des certificats d'épargne sur demande portant intérêt à 1½ p. 100 ainsi que des certificats à terme d'un, deux, trois, quatre ou cinq ans en coupures de \$25 et plus, portant intérêt à 2 p. 100 pour un ou deux ans, à 2¼ p. 100 pour trois ou quatre ans et 2½ p. 100 pour cinq ans. Les émissions globales effectuées au 31 mars 1950 se chiffrent par \$1,062,503, dont \$242,728 de certificats sur demande et \$819,775 de certificats à terme.

En outre, 45 succursales de la Trésorerie provinciale, établies dans la province, acceptent des dépôts d'épargne. Le total des dépôts le 31 mars 1950 s'élève à \$16,309,363, dont \$4,642,900 portant intérêt de ½ à 1½ p. 100 et payables sur demande et \$11,666,463 portant intérêt de 1 à 2 p. 100 et payables après un délai d'un an.

Autres caisses d'épargne.—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant maintenant en vertu d'une charte de 1871, compte, le 31 mars 1950, un capital versé et une réserve au montant global de \$6,000,000, des dépôts d'épargne au montant de \$169,067,223 et un passif global de \$176,409,012. L'actif global s'élève à \$176,952,497, dont plus de \$149,000,000 d'obligations fédérales, provinciales et municipales. La Banque d'Économie de Québec, fondée en 1848 (sous le nom de Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec), sous les auspices de la Société Saint-Vincent-de-Paul, légalement constituée par une loi de la Législature canadienne en 1855 et pourvue d'une charte fédérale en vertu du chapitre 7, 34 Victoria, compte le 31 mars 1950 des dépôts d'épargne au montant de \$23,500,052, et un capital versé et une réserve au montant global de \$3,000,000. Le passif s'élève à \$27,110,943 et l'actif global, à \$27,514,423.

Le tableau 23 donne les dépôts d'épargne de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et de la Banque d'Économie de Québec, les années terminées le 31 mars 1936-1950.

23.—Dépôts à la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et à la Banque d'Économie de Québec, années terminées le 31 mars 1936-1950

NOTA.—Les chiffres de 1868-1926 figurent aux pp. 847-848 de l'Annuaire de 1926 et ceux de 1927-1935 à la p. 1012 de l'édition de 1946.

Année	Dépôts	Année	Dépôts	Année	Dépôts
	\$		\$		\$
1936.....	69,665,415	1941.....	76,391,775	1946.....	140,584,525
1937.....	73,450,133	1942.....	74,386,412	1947.....	153,137,545
1938.....	77,260,433	1943.....	84,023,772	1948.....	170,103,786
1939.....	81,566,754	1944.....	103,276,757	1949.....	184,250,615
1940.....	79,838,963	1945.....	122,574,607	1950.....	192,567,275